

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/09/2018	27/09/2018	2018_2918

1. Intitulé du projet

Déboisement d'une friche minière dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une zone d'habitat de 30 logements sis Rue de Sotteville à HULLUCH

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COPRONORD HABITAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Eric BAHEUX (Président du Directoire)

RCS / SIRET

| 3 | 0 | 2 | | 2 | 3 | 6 | | 9 | 3 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 3 | 8 |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 b°	Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols - b/Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha. Surface déboisée dans le cadre du projet = 10 200m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'une zone d'habitat au droit de l'ancienne cité minière Camus. La Cité minière Camus créée en 1956 a été complètement détruite courant des années 90's (cf. Annexe 20). A noter qu'au droit de l'emprise du projet, l'ensemble des voiries a été maintenu. Seules les habitations ont été démolies. Il a été décidé à l'époque de réaliser des mouvements de terre sur ces parcelles détruites afin de dissuader les gens du voyage de venir s'y installer. Peu à peu, les terrains ont donc été recolonisés par de la végétation spontanée : espèces rudérales et / ou nitrophiles associés à des milieux fortement perturbés (liés à la tonte régulière du site). Aujourd'hui, dans le cadre de l'évolution communale, il a été décidé de développer un nouveau programme d'habitat au droit de cette zone bénéficiant d'ores et déjà d'aménagements nécessaires à la viabilisation des terrains. En effet, les voiries existantes seront dans la mesure du possible conservées. De plus, le réaménagement de cette friche permettra de répondre à des besoins communaux ainsi qu'à des problèmes de sécurité sur ce site sis en frange de zones d'habitat pavillonnaire et d'équipements sportifs. Dans le cadre du projet, le déboisement des terrains est donc nécessaire sur une majeure partie de son emprise soit environ 1ha. Une étude faune-flore a été réalisée et est jointe en Annexe 17. Elle a permis de caractériser la zone et ainsi de mettre en avant le faible impact du projet sur la faune et la flore présente in-situ.

4.2 Objectifs du projet

Le déboisement de cette zone est liée à la création d'une zone d'habitat au droit de l'ancienne Cité Camus. L'aménagement d'une nouvelle zone d'habitat permettra une réutilisation des aménagements existants tels que la voirie. Les principes d'aménagement de cette zone sont présentés en Annexe 8 du présent document. Au vu de la faible qualité du milieu (Cf. Annexe 17 : Etude Faune-Flore), et dans le cadre des réflexions d'aménagement menées sur ce projet, il a été décidé d'une part de réaliser les travaux d'abattage en période favorable c'est-à-dire entre septembre et février mais aussi de planter un corridor boisé en limite Ouest (plantation d'une haie de 3 m de large de type haie champêtre/multistrate), et de conserver certains sujets existants sur le site. En effet, selon leur localisation, leur état de santé et leur valeur, certains d'entre-eux (23 unités) seront préservés et feront l'objet d'un élagage. En annexe 4b, est reprise la superposition des déboisements / arbres existants sur le plan masse envisagé. A noter que la mise en place de la gestion différenciée pour l'ensemble des espaces verts mis en place en futur domaine public apportera une plus-value en terme de biodiversité.

Enfin, afin de compenser la perte de milieux boisés, la commune s'est engagée à maintenir et préserver dans le temps le boisement présent au Nord de la zone de projet (cf. Annexe 18).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de l'opération interviendra dès la fin 2018 / premier trimestre 2019. Le chantier débutera par le déboisement de la zone prévu en décembre 2018 afin de réduire l'impact sur l'avifaune nicheuse.

Après déboisement /abattage, les travaux de viabilisation de première phase seront enclenchés dès début 2019.

A noter que les installations de chantier pourront être entièrement localisées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier se fera depuis et vers la Rue de Sotteville.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme évoqué précédemment, certains sujets seront préservés (23 unités) et feront l'objet d'un élagage. A noter qu'en complément, le parti paysager retenu permettra de compter plus de 10% d'espaces verts sur la globalité de l'opération soit environ 2144 m².

Le relevé des arbres a été fait suivant le plan topographique de l'état existant. Les arbres supprimés suite aux aménagements des espaces communs sont remplacés sur site, 13 nouveaux arbres au moins seront donc ainsi plantés sur les espaces verts communs. Le talus remodelé constituant la frange Ouest sera conforté par la plantation d'une haie champêtre et d'arbres ponctuels. En accompagnement de voirie, les espaces verts sont aménagés de manière à gérer les eaux pluviales de ruissellement, une large noue paysagère d'un côté et de l'autre une banquette verte en alternance avec les places de stationnement. La noue et les plantations des banquettes vertes sont protégées du stationnement sauvage par la mise en place de potelets bois tous les 3,50m. Le recours à la gestion différenciée des espaces verts publics permettra d'apporter une plus-value en terme de biodiversité sur le site.

A noter enfin, qu'il est prévu la préservation du boisement sis au Nord de la zone de projet. En effet, actuellement classé au plan local d'urbanisme de la commune en zone 1AU, la commune s'engage à le préserver et à le déclasser en zone naturelle lors de la prochaine évolution du document d'urbanisme (cf. Annexe 18: Courrier d'engagement de la commune).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau : Accord du dossier délivré le 06 octobre 2017 (cf. Annexe 12)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du déboisement	10 200 m ²
Emprise du projet d'habitat	19 873 m ²
Nombre de logements créés	30 logements (20 lots libres + 10 maisons jumelées)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rues de Sotteville et du Tréport
à HULLUCH (62410)

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 04' 84" 79 Lat. 2° 00' 40" 48

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de Z.N.I.E.F.F., les plus proches se situant : - à environ 1,7 km : "Terril et Marais de Wingles" Z.N.I.E.F.F. de type I; - à environ 2,9 km au Nord-Est : "Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin" Z.N.I.E.F.F. de type II (cf. Annexe 9 : Localisation des Z.N.I.E.F.F. les plus proches du projet).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme l'illustre l'Annexe 19, la zone de projet se situe au Sud du site inscrit au Patrimoine de l'UNESCO intitulé "Paysages et ensembles miniers d'Auchy-les-Mines à Lens". Au regard de s éléments fournis en Annexe, qu'aucune co-visibilité n'existe entre la zone de projet et le site inscrit. En effet, le tissu urbain qui sépare les deux entités ne permet pas d'avoir de perspectives visuelles depuis le projet vers le site inscrit et inversement.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de zones à dominante humide identifiées au S.D.A.G.E. Artois-Picardie (cf. Annexe 10 : Localisation des Zones Humides les plus proches du projet). A noter que les terrains de l'opération ont fait l'objet d'une étude de caractérisation de zone humide jointe en Annexe 11 de la présente note. Cette étude a conclu à l'absence de zone humide in-situ.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. - La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau collective du Chevalement de la fosse 13bis (Cf. Annexe 13).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches correspondent au site "Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe" (FR3100504) sis à 21 km au Sud-Est et "Les Cinq Tailles" (FR3112023) sis à plus de 17 km à l'Est (cf. Annexe 6 : Localisation du site Natura 2000 les plus proches).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité nécessitant des prélèvements d'eau ne sera présente sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des mouvements de terre présente in-situ pourra être partiellement réutilisée en remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des apports de matériaux de construction seront nécessaires. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne seront pas utilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par une ancienne cité minière colonisée par de la végétation spontanée après sa démolition dans les années 90's. Seules les voiries ont été maintenues et seront en partie ré-exploitées dans le cadre de l'aménagement de la zone d'habitat. Préalablement à l'aménagement, environ 1ha du terrain sera déboisé. Une étude Faune-Flore est jointe en Annexe 17. Dans le cadre de l'aménagement, une plus-value paysagère sera apportée par la création d'une haie champêtre en limite Ouest, des noues de tamponnement des eaux pluviales, la gestion différenciée...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NON CONCERNE

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet vient s'implanter sur une friche issue de la démolition de la cité minière Camus dans les années 90's. La végétation existante au droit du site correspond à une végétation spontanée : espèces rudérales et / ou nitrophiles associés à des milieux fortement perturbés (liés à la tonte du site) - (Cf. Annexe 17). Le déboisement sera effectué en période favorable pour l'avifaune nicheuse soit en décembre. A noter que certains sujets seront conservés dans le cadre de l'aménagement, recours à la gestion différenciée, plantation d'une haie champêtre en limite Ouest ...
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le site du projet n'est ni concerné par la présence de sites ou sols pollués (type BASOL) ni par la présence d'anciens sites industriels (type BASIAS).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le site n'est pas concerné par le risque Aléas Retrait/Gonflement des argiles: aléa à priori nul (cf. Annexe 7 : Carte des Aléas Argiles). A noter qu'une étude de sols (cf. Annexe 15) a été réalisée in-situ et a mis en évidence les formations géologiques suivantes : des remblais et limons recouvrant la craie. - Le site se trouve en zone de sismicité modérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'accueillera pas d'activités susceptibles de présenter un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le déboisement puis l'aménagement du site engendrera des nuisances sonores, cependant, elles seront limitées (travaux réalisés en journée). Dès achèvement du chantier, s'agissant d'une zone d'habitat, les seules nuisances perçues par le voisinage seront les flux de véhicules supplémentaires induits. Néanmoins, celles-ci seront limitées étant donné la faible importance du projet. De plus, le projet se situant en limite urbaine, aucun flux "parasite" ne viendra nuire l'environnement existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De manière temporaire, en phase de travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liés à l'aménagement des habitations et au fonctionnement des engins de chantier.</p> <p>Dès lors que la phase chantier sera terminée, plus aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées à l'éclairage du nouveau quartier de vie. Les impacts liés aux émissions lumineuses seront augmentés néanmoins, il est envisagé de mettre en place du matériel performant (type LED's) permettant de limiter au maximum les impacts.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants seront liés à la nouvelle circulation routière qui transitera sur les voiries du lotissement et les voiries connexes. Celles-ci seront mineures au vu de l'ampleur du projet (30 logements).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des eaux pluviales de la zone de projet sera tamponné avant infiltration dans le sous-sol : soit par des tranchées drainantes au droit des parcelles, soit par des noues+ tranchées d'infiltration au droit des espaces publics. L'ensemble des ouvrages permettra de gérer l'impact de la pluie centennale.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents induits seront liés à l'aménagement des logements et ainsi à la production d'eaux usées. Néanmoins, celles-ci seront collectées dans un réseau eaux usées avant acheminement vers la station d'épuration en vue de leur traitement avant rejet au milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les habitants produiront des déchets ménagers, des déchets verts... qui seront pris en charge par le service de ramassage des ordures ménagères ainsi que par la déchetterie d'Hulluch.</p> <p>En phase de chantier, les déchets produits seront évacués dans des centres de traitement appropriés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la zone de projet modifiera les perspectives visuelles depuis les voies adjacentes ainsi que depuis le Complexe Sportif présent au Sud-Est de la zone de projet. Le réaménagement de cette friche apportera une plus-value qualitative et écologique sur le site (renforcement de la biodiversité par la création de noues par exemple). A noter que pour les riverains actuels, l'aménagement permettra de réduire le sentiment d'insécurité présent dans ce secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. ANNEXE 8 / ANNEXE 17 / ANNEXE 18 / ANNEXE 19 / ANNEXE 20

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des thèmes abordés, nous pensons que le projet devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale pour différentes raisons :

- le boisement existant est jeune et fait suite à la démolition dans les années 90's de la Cité Camus. De plus, il correspond à des espèces rudérales et/ou nitrophiles associés à des milieux fortement perturbés (cf. Annexe 17). L'emprise du boisement et des taillis est de 1 ha environ néanmoins, certains arbres seront conservés dans le cadre de l'aménagement ;
- les aménagements paysagers créés dans le cadre du projet apporteront une plus-value qualitative et écologique au secteur ;
- cette nouvelle zone d'habitat permettra de répondre aussi aux besoins en logements sur la commune.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 7 : Aléas Retrait-Gonflement des Argiles	
Annexe 8 : Notice du projet	
Annexe 9 : Localisation des ZNIEFF les plus proches par rapport au projet	
Annexe 10 : Localisation des Zones à Dominante Humide du S.D.A.G.E. Artois-Picardie	
Annexe 11 : Rapport de caractérisation de Zone Humide réalisé par RAINETTE - Juin 2017	
Annexe 12 : Accord Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau délivré par la DDTM le 06/10/2017	
Annexe 13 : Localisation du captage du Chevalement de la fosse 13 bis et de ses périmètres de protection	
Annexe 14 : Extrait Plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme d'HULLUCH	
Annexe 15 : Etude de sols réalisée par AGGERIS	
Annexe 16 : Plan topographique	
Annexe 17 : Etude Faune-Flore réalisée par RAINETTE	Annexe 19 : Localisation du site UNESCO
Annexe 18 : Courrier d'Engagement de la Mairie sur la zone naturelle	Annexe 20 : Historique du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à COQUELLES

le, 25/09/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



